



Devis travaux apres sinistre et redressement

Par **aliamamia**, le **12/02/2010 à 20:28**

Bonjour, rnAu mois de mai 2009 ma maison a brulée suite a la foudre, le dossier n'est toujours pas cloturé et l'assurance n'a toujours pas versée l'indemnité, de ce fait je n'ai pas versé l'acompte a la société avec laquelle j'ai signé le devis des travaux le 18 novembre 2009. Hors je viens d'apprendre que cette société est en redressement judiciaire depuis le 23 novembre 2009. Que dois je faire ? puis je rompre le contrat et comment? la société devait bien savoir quand elle m'a fait signé le devis qu'elle allée être mise en redresement peu après puis je me servir de cet argument pour demander l'annulation de ce contrat? aurais je des frais dû a cette entrepeise? D'avance je vous en remercie.